

Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

État d'avancement des travaux vers la mise en place des bureaux de projets

20 janvier 2020

PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

Un investissement total de
479 M\$

Principaux principes à respecter

Prévention, précaution, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement et prise en compte des particularités territoriales

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître la résilience des communautés face aux risques d'inondations afin d'améliorer la sécurité des personnes et la protection des biens dans un contexte de changements climatiques



Cartographier

Élaborer et diffuser une cartographie selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres

Régir et encadrer

Moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire

Planifier et intervenir

Améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés

Connaître et communiquer

Accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions

MISE EN PLACE DE 10 BUREAUX DE PROJETS POUR LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES À L'ÉCHELLE DE CERTAINS BASSINS VERSANTS

Un investissement total de
89 M\$

PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Bassins versants et territoires visés

- Bassin Saint-Laurent Centre (soit le lac Saint-Pierre)
- Bassin Saint-Laurent Est (soit une partie de la région de la Capitale-Nationale)
- Bassin Saint-Laurent Ouest (archipel de Montréal)
- Rivière Chaudière
- Rivière des Outaouais (embouchure et lac des Deux Montagnes)
- Rivière des Outaouais Ouest
- Rivière L'Assomption
- Rivières Richelieu et Yamaska
- Rivière Saint-François
- Rivière Saguenay

Déploiement

Automne 2020
Annonce des bureaux de projets

Automne 2021
Portrait des problématiques

Hiver 2021
Mise en place des bureaux de projets

Décembre 2022
Dépôt des plans d'intervention

2023-2025
Soutien à la mise en œuvre des actions et suivi des plans d'intervention

MAMH RESPONSABLE DES BUREAUX DE PROJETS

Collaborateurs : MELCC, MSP, MERN
et autres ministères concernés
20 nouvelles ressources en région

COMITÉ DIRECTEUR

Composé de représentants du MAMH, du MELCC, du MSP et du MERN

- Assurer le suivi du Plan de protection du territoire face aux inondations et veiller à la mise en œuvre des mesures
- Approuver les plans d'intervention des bureaux de projets

COMITÉ NATIONAL D'EXPERTS INDÉPENDANTS

Composé d'experts en aménagement du territoire, en hydrologie, en hydraulique, en hydrogéomorphologie ou en gestion des inondations

- Émettre des avis sur les plans d'intervention

Principaux mandats des bureaux de projets

- Réaliser un portrait des problématiques d'inondations existantes sur le territoire
- Définir un plan d'intervention comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur des analyses et une expertise scientifiques
- Se concerter avec les parties prenantes touchées par les inondations
- Soutenir le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'intervention

COMITÉ MUNICIPAL

- Représenter les intérêts des organismes municipaux
- Conseiller les bureaux de projets
- Contribuer au processus décisionnel à l'égard des mesures à inscrire au plan d'intervention

TABLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Composée des parties prenantes concernées (ex. : UPA, organismes de bassin versant, communautés autochtones, acteurs économiques)

- Représenter les intérêts des parties prenantes
- Conseiller les bureaux de projets

POPULATION

- Participer aux consultations concernant l'élaboration du portrait des problématiques d'inondations et la détermination préliminaire de solutions
- Participer aux séances d'information publiques sur l'avancement des travaux des bureaux de projets

Les actions des plans d'intervention pourront être soutenues financièrement par le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations

- 270 M\$ pour la réalisation d'aménagements résilients
- 75 M\$ pour la relocalisation de bâtiments situés dans un secteur à risque élevé d'inondations

Les travaux seront appuyés par des connaissances cartographiques actualisées

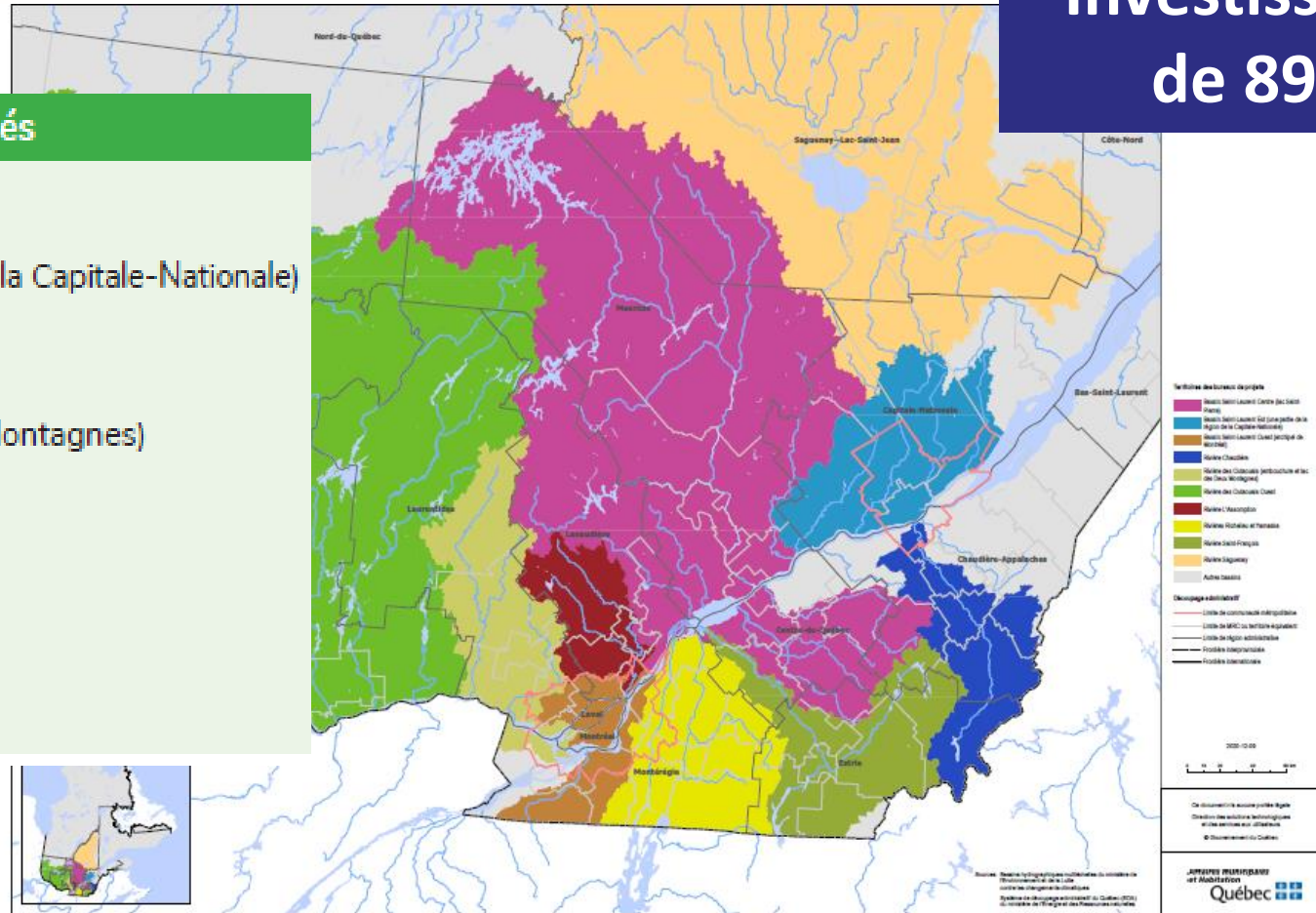
- 22 M\$ pour l'acquisition, la production et la diffusion de données géospatiales

Mise en place des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants (Mesure 9)

Investissement
de 89 m\$

Bassins versants et territoires visés

- Bassin Saint-Laurent Centre (soit le lac Saint-Pierre)
- Bassin Saint-Laurent Est (soit une partie de la région de la Capitale-Nationale)
- Bassin Saint-Laurent Ouest (archipel de Montréal)
- Rivière Chaudière
- Rivière des Outaouais (embouchure et lac des Deux Montagnes)
- Rivière des Outaouais Ouest
- Rivière L'Assomption
- Rivières Richelieu et Yamaska
- Rivière Saint-François
- Rivière Saguenay



Bureaux de projets

Exemples de travaux à réaliser

- Des études de vulnérabilité du territoire
- Une caractérisation des phénomènes d'inondations sur le territoire
- L'identification de mesures de résiliences adaptées
- Des analyses coûts-avantages et de durée de vie des mesures envisagées
- La planification et la mise en œuvre de mécanismes d'information et de consultation publique
- L'appui à certains projets en cours des municipalités visant à réduire les impacts des inondations à l'échelle des bassins versants

Bureaux de projets

Rôle des intervenants

COMITÉ MUNICIPAL

- Représenter les intérêts des organismes municipaux
- Conseiller les bureaux de projets
- Contribuer au processus décisionnel à l'égard des mesures à inscrire au plan d'intervention

TABLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Composée des parties prenantes concernées (ex. : UPA, organismes de bassin versant, communautés autochtones, acteurs économiques)

- Représenter les intérêts des parties prenantes
- Conseiller les bureaux de projets

POPULATION

- Participer aux consultations concernant l'élaboration du portrait des problématiques d'inondations et la détermination préliminaire de solutions
- Participer aux séances d'information publiques sur l'avancement des travaux des bureaux de projets

Bureaux de projets

Rôle des intervenants



Participation des municipalités et de la société civile

- Chaque bureau de projets mettra en place :
 - Un comité municipal
 - Une table de la société civile
- Ces deux tables pourront échanger entre elles
- Chaque bureau de projets tiendra un minimum d'une séance d'information publique annuelle
- Une démarche d'information et de consultation publique sera préconisée pour l'élaboration des principaux livrables

Bureaux de projets

Rôle des intervenants



Comité national d'experts indépendants

- Composé d'experts en aménagement du territoire, en hydrologie, en hydraulique, en hydrogéomorphologie ou en gestion des inondations
- Émet des avis sur les plans d'intervention

Bureaux de projets

- Les mesures inscrites aux plans d'intervention des bureaux de projets pourraient être soutenues financièrement par l'entremise du PRAFI
- Les bureaux de projets pourraient accompagner les municipalités pour les demandes effectuées dans le cadre du PRAFI

Les actions des plans d'intervention pourront être soutenues financièrement par le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations

- 270 M\$ pour la réalisation d'aménagements résilients
- 75 M\$ pour la relocalisation de bâtiments situés dans un secteur à risque élevé d'inondations

Bureaux de projets

Principaux livrables prévus



Suivi de la mise en œuvre du Plan de protection

- Un comité directeur a été mis en place pour s'assurer de l'avancement des travaux prévus au Plan. Il est formé de sous-ministres adjoints du MAMH, du MELCC, du MERN et du MSP.
- Le comité consultatif fournira une expertise technique et scientifique pour soutenir la prise de décision en aménagement du territoire dans les zones exposées aux inondations.
- Des informations quant au suivi du déploiement des mesures seront diffusées sur le site Web du MAMH. Un bilan sera présenté une fois par année au comité consultatif.

Principales mesures du Plan de protection



- Mesure 1 : Adopter une méthodologie standardisée de la cartographie des aléas d'inondations
- Mesure 3 : Cartographier les aléas d'inondations à l'échelle du bassin versant
- Mesure 5 : Adopter un nouveau cadre normatif avec une approche de gestion des risques et des impacts sur l'environnement
- Mesure 6 : Apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre rapide du nouveau cadre normatif

Principales mesures du Plan de protection



- Mesures 10 et 11 : Mise en œuvre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)
 - 270 M\$ pour les aménagements résilients
 - 75 M\$ pour la relocalisation de bâtiments
- Mesures 23 : Rendre accessible aux citoyennes et aux citoyens une source officielle permettant de savoir si une propriété est située en zones inondables



Merci !